

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME
CHLOE VERANI RESPONSABLE DU SERVICE DE L'HABITAT, HYGIENE ET
SALUBRITE**

ARRETE N°26-211

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 441-2 et R. 441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

CONSIDERANT l'élection du nouveau Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation de l'administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Chloé VERANI, responsable du service de l'habitat, hygiène et salubrité.

ARRETE

ARTICLE 1 -

Autorise Madame Chloé VERANI, responsable du service de l'habitat, hygiène et salubrité à me représenter et à procéder à la signature des pièces liées aux commissions d'attributions des logements locatifs au sein des organismes d'habitation à loyer modéré.

ARTICLE 2 -

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 4 avril 2026.

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE
Chloé VERANI



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois